



PRÉAVIS MUNICIPAL

32/2019

**RÉNOVATION, SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER
DE LA PLACE DE JEUX POUR ENFANTS
DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT**

Municipal responsable : M. Dominique Fleury

Rénovation, sécurisation et aménagement paysager de la place de jeux pour enfants

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La place de jeux, située sur parcelle 69 au lieu-dit « A l'Oche » d'une surface de 2'458 m², léguée à la Société de développement de Chésereux par M. Pierre Brolliet en 1965, a ensuite été transmise par donation à la commune de Chésereux en 2009. La Société de développement n'avait pas les ressources financières nécessaires au renouvellement et à la mise en conformité des installations.

En 2010, le Conseil communal a accepté le préavis 48/2010 pour le renouvellement de quatre jeux pour les tout-petits, ainsi que de deux engins pour les plus grands. En 2014, c'est le préavis 14/2014 qui a été accepté pour la rénovation du jeu de grimpe et de la tyrolienne.



Actuellement, la partie de l'aire de jeux des petits est fortement dégradée et ne correspond plus aux normes de sécurité. La place de jeux est vieillissante et montre quelques défauts. Celle-ci devient de plus en plus dangereuse. L'état des jeux préoccupe également



les citoyens puisque plusieurs d'entre eux nous ont fait part de remarques à ce sujet.

En l'état, la seule alternative consiste à faire démonter ou démolir les installations au fur et à mesure des dégradations. Soucieuse de la sécurité et du bien-être des enfants, la Municipalité a pris contact il y a quelques mois avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'aménagement de places de jeux afin d'obtenir des offres correspondant à ses besoins.

La Municipalité souhaite une variation de jeux pour répondre à différentes tranches d'âge. Un choix équilibré d'engins et d'emplacements de jeux augmente l'attrait d'une place en même temps que sa valeur pédagogique.

Bien que les accidents sur les aires de jeux soient peu nombreux, il faut privilégier la sécurité lors de l'aménagement. Il s'agit surtout de protéger les enfants contre les dangers qu'ils ne perçoivent pas ou alors difficilement. Toutefois, des risques limités aux conséquences minimales, que l'enfant reconnaît et dont il fait l'expérience, contribuent à valoriser une place de jeux. Un enfant doit apprendre à vivre avec les dangers.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la norme européenne EN 1176 « Engins de jeux » fait office de norme en Suisse, ainsi que la norme EN 1177 précisent que les sols doivent être libres de parties proéminentes, anguleuses ou dangereuses. Le but est de créer un nouvel espace et de rendre les lieux sûrs et plus hygiéniques.

./.

Rénovation, sécurisation et aménagement paysager de la place de jeux pour enfants

Descriptif des travaux

Après une étude et une réflexion approfondies, nous souhaitons donner vie à ce lieu par de nouvelles installations et en repensant également l'aménagement paysagé. En effet, l'un n'allant pas sans l'autre, nous imaginons donner du sens et de la vie aux jeux, ainsi qu'à l'espace en les intégrant dans un projet global.

Les jeux ne sont rien tous seuls et font partie d'un ensemble, d'un endroit dont il faut savoir reprendre et créer une identité. Les circulations, les cheminements, les plantations des éléments ludiques doivent être considérés ensemble et non séparément.

Tous les jeux proposés, ainsi que leur mise en œuvre, répondent aux normes en vigueur. La place de jeux recevra une validation in situ par un bureau de contrôle qui certifiera alors, non seulement les jeux, mais également leur implantation et leur mise en œuvre respectant les normes et les règles de sécurité.

Coût des travaux

Le coût de cette installation a été établi sur la base des soumissions et offres reçues.

Grâce au soutien financier de généreux donateurs et le soutien logistique d'entreprises locales, nous vous présentons les chiffres suivants :

1. Etude, projet et autorisation (offert)	CHF	0.00
2. Installation de chantier	CHF	1'850.00
3. Travaux de démolition	CHF	6'000.00
4. Terrassement pour les zones de jeux	CHF	6'800.00
5. Fourniture des jeux	CHF	38'000.00
6. Installation des jeux Hinnen Bimbo	CHF	13'200.00
7. Revêtements et surfaces	CHF	22'000.00
8. Mise en conformité de la tour toboggan	CHF	900.00
9. Terrassement et réalisation d'un chemin	CHF	10'000.00
10. Jardinage et fourniture de plantes	CHF	11'500.00
11. Divers et imprévus	CHF	5'500.00
Sous-total HT	CHF	116'250.00
TVA 7.7 %	CHF	8'951.25
Sous-total TTC	CHF	125'201.25
Soutien financier d'habitants de Chésereux	CHF	65'000.00
Total TTC	CHF	60'201.25

Cet investissement sera amorti sur 10 ans.

./.

Rénovation, sécurisation et aménagement paysager de la place de jeux pour enfants

Conclusion

En acceptant la donation faite par la Société de développement, la Municipalité s'est engagée à conserver cette place en bon état d'utilisation. Grâce à l'aide et au soutien de tiers, nous pouvons réaliser ce projet.

Cet aménagement d'une nouvelle place de jeux, moderne, robuste et durable sera le reflet d'une belle réalisation pour le plaisir des enfants et des familles du village.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 20 juin 2019
- vu le préavis municipal 32/2019
- entendu les rapports des commissions chargées d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation, sécurisation et aménagement paysager de la place de jeux pour enfants,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 60'201.25 (soixante mille deux-cent-un francs suisses et vingt-cinq centimes) pour le financement de ces travaux,**
- **d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 27 mai 2019 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli


La Secrétaire

F. Monnaert-Chambaz

Annexes

Illustrations et description des jeux
Plan de situation du projet